



## **Eco-Règlement Tour du Vernet 2022**

### **Article 1 : Présentation :**

Le Tour du Vernet se déroulant dans un environnement naturel unique et protégé (Geoparc Unesco), l'évènement se veut respectueux des lieux, et responsable dans toute son organisation.

### **Article 2 : Eco Champion :**

Un classement annexe sera lancé en 2022 il s'agira de l'Eco Champion, l'athlète qui aura ramassé le plus de déchets à chaque étape recevra une récompense locale et durable ! Le/La vainqueur final recevra également une récompense.

Et si aucun déchet n'est trouvé sur le parcours, l'organisation sera décrétée gagnante pour avoir préservé la Montagne et le territoire !

\* Le débalisage ne compte évidemment pas comme un ramassage de déchets et vaudra l'exclusion de l'épreuve.

### **Article 3 : Avant la course :**

Aucun sac ne vous sera donné, vos dotations d'inscription vous seront données en main propre (et désinfectée au gel hydro alcoolique).

### **Article 4 : Jet de détritrus :**

Tout individu jetant des déchets quels qu'ils soient, sur le parcours, par terre dans le village ou dans tout autre endroit qui n'est ni une poubelle ni une zone de collecte des déchets, sera automatiquement exclus de la course.

### **Article 5 : Ravitaillements :**

Des gobelets en plastique solide réutilisables seront distribués à chaque participants et disponibles au ravitaillement d'arrivée.

Des poubelles de couleur distingueront où jeter les déchets selon leur type.

### **Article 6 : Déplacements :**

1 point bonus sera donné (équivalent à un déchet ramassé) par km parcourue en transport vert (vélo/covoiturage/autre ?) pour venir jusqu'au lieu de l'épreuve (dans la limite de 30 points maximum)